

Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, Mme Chrystel BERTRON, Adjointes

M. Bernard BLIN, M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, M. Simon EL HELOU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Thierry TASTARD a donné pouvoir à Mme Chrystel BERTRON

M. Johan CHARRUAU a donné pouvoir à M. Stéphane LEFEBVRE

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON

Absents :

Secrétaire de séance : M. Stéphane LEFEBVRE

Convocation du 20 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

Affichage le 04 octobre 2023

URBANISME - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - CENTRE PÉNITENTIAIRE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

M. LEFEBVRE expose :

Afin de répondre aux problématiques causées par la surpopulation carcérale, l'Etat a pour projet de créer un nouveau centre pénitentiaire en Maine-et-Loire.

Le projet proposé porte sur la création d'un établissement, d'une capacité indicative de 850 places, situé sur les communes de Loire-Authion et Trélazé. L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État, est le maître d'ouvrage du projet.

Ce dernier est localisé sur le site « Les Landes », à l'intersection des communes de Loire-Authion et Trélazé, au sud de la RD 347 et sur une partie du bois de Verrières. Il se localise principalement sur le territoire communal de Loire-Authion, sur une surface totale de 29,3 hectares.

L'Etat n'étant pas propriétaire des parcelles destinées à accueillir le projet, il doit se doter des moyens nécessaires pour en avoir la maîtrise, notamment pour exproprier les propriétaires si l'acquisition amiable n'aboutit pas. Par ailleurs, le projet n'étant compatible ni avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loire Angers, ni avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une mise en compatibilité des documents d'urbanisme est nécessaire.

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a ainsi déposé un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du SCoT et du PLUi pour le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire des communes de Loire-Authion et Trélazé sur un périmètre de 29,3 hectares.

Par courrier du 21 août 2023, M. le Préfet du Maine-et-Loire sollicite, en application des articles L.122-1-V et R122-7 du Code de l'Environnement, un avis du conseil municipal de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou dans un délai de 2 mois, sur le projet de DUP, présenté par l'APIJ, de construction d'un établissement pénitentiaire appelé « ANGERS – LES LANDES » sur les communes de Loire-Authion et Trélazé. Passé ce délai de 2 mois, l'absence d'avis du conseil municipal vaut « absence d'observations ».

Le conseil délibère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Expropriation ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du Territoire du 12 septembre 2023 ;

Considérant la nécessité de créer un nouveau centre pénitentiaire à sécurité renforcée dans le bassin de vie angevin afin d'améliorer les conditions carcérales des détenus et favoriser leur réinsertion ;

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur le projet déposé par l'APIJ en vue de la création d'un centre pénitentiaire sur les communes de Loire-Authion et Trélazé au lieu-dit « Les Landes » avec les observations suivantes :

- La prise en compte des enjeux de protection de l'environnement a été régulièrement mise en avant dans la phase de concertation et des mesures compensatoires environnementales sont expressément indiquées dans le dossier d'enquête publique. La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou confirme son souhait du respect d'une démarche environnementale forte pour ce projet, en privilégiant le respect de la hiérarchisation : Eviter, Réduire, Compenser
- En matière de déplacements, des précisions sur les accès seront à apporter dans le cadre de la poursuite du projet. La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou est particulièrement attachée à une prise en compte de l'ensemble des enjeux d'accessibilité et de sécurisation de la RD 347, mais également des voiries communautaires, en lien avec le projet de centre pénitentiaire

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour et 3 abstentions (Mme HERSANT, M. BIGNONET, M. DANIEL).

Dominique BREJEON,
Maire.



Stéphane LEFEBVRE,
Secrétaire de séance.

A blue ink signature of Stéphane Lefebvre.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20230926-lmc1DEL2391H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 29/09/2023

Reçu par le représentant de l'Etat le 29/09/2023